

	<p style="text-align: center;">RECOMMANDATIONS REGIONALES</p> <p style="text-align: center;">COVID 19</p>	Création : 20/03/2020
		Validation technique Direction Métier : Date : 26/03/2020
		Approbation Cellule Doctrines Date : 26/03/2020
		Validation CRAPS Date : 27/03/2020
<p>COVID-19</p> <p>033</p>	<p style="text-align: center;"><i>ORGANISATION ET CONDUITES A TENIR DANS LES STRUCTURES DE PREVENTION MEDICALISEES</i></p> <p style="text-align: center;"><i>CeGIDD, CLAT, CENTRES DE VACCINATION</i></p>	Version : 1
		Type de diffusion : Usage interne ARS Diffusion partenaires externes Mise en ligne internet

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/coronavirus-covid-19-information-aux-professionnels-de-sante>

PRÉAMBULE

- Ce document a été rédigé par les équipes de l'ARS. Il complète et précise la fiche nationale du Ministère de la santé sur la continuité des activités des structures de prévention et de prise en charge qui accueillent du public - Structures concernées : CEGIDD, CLAT, Centres de vaccination
- **Ces recommandations seront sujettes à évolution en fonction du développement des connaissances sur le COVID-19, de la stratégie nationale et des orientations régionales.**

Objet du document

Dans le cadre du contexte épidémique COVID19, l'activité des centres est à moduler en fonction des instructions nationales et régionales et du besoin local en renfort vis-à-vis du COVID 19. Ces instructions tiennent compte de l'évolution épidémiologique régionale et locale et se fondent sur le principe de poursuite des activités dans un contexte d'activité graduée en fonction de l'évolution de l'épidémie COVID 19 et de ses conséquences en matière de ressources humaines.

L'objectif est avant tout de redéployer les activités des structures de prévention sur des activités vitales et d'assurer au mieux la protection des personnels. D'une manière générale, il est nécessaire de maintenir un accueil téléphonique afin d'informer et d'orienter au mieux le public et d'assurer les consultations en fonction de l'évaluation des besoins objectifs.

Lorsque cela est possible, il est nécessaire de privilégier les consultations par téléphone et de transmettre les ordonnances par voies dématérialisées.

Avant de préciser l'activité des structures publiques à poursuivre de façon graduée, il est important de respecter pour les personnels et le public accueilli les mesures barrières recommandées.

Si vous souhaitez obtenir des informations d'appui relatives à la continuité d'activité, ou en cas de difficulté ou de questionnements, merci d'adresser un message aux boîtes mails suivantes :

- Pour les CeGIDD ARS-IDF-CEGIDD@ars.sante.fr
- Pour les CLAT : ars-idf-lat@ars.sante.fr
- Pour les centres de vaccination : ars-idf-vaccinations@ars.sante.fr

1. Les centres gratuits d'information de diagnostic et de dépistage des IST VIH (CeGIDD)

Concernant les Cegidd, la consigne régionale consiste à conserver les activités suivantes :

- Le dépistage des personnes symptomatiques sur rendez-vous ;
- Les consultations AES et le suivi du TPE ; dans la mesure du possible, faire le lien avec les services d'urgence ;
- Remise de résultat par téléphone ou présentiel selon les cas ;
- Consultation d'initiation PrEP sur rendez-vous ;

2. Les centres de lutte antituberculose (CLAT)

Concernant les CLAT, il convient de maintenir un socle minimal d'activité fondé sur :

- Le maintien du suivi afin d'éviter toute rupture de traitement pouvant entraîner le développement de forme résistante ; ce qui implique un contact rapproché avec le clinicien qui a initié le traitement afin de décharger celui-ci durant l'épidémie de COVID-19 ;
- Le maintien des enquêtes autour des cas en privilégiant la sécurité des professionnels du CLAT et le recherche de tuberculose maladie.
- Procurer les médicaments nécessaires ;

Les activités suivantes doivent être maintenues :

- Le suivi du traitement doit s'organiser le plus possible à distance (téléphone) ;
- La délivrance des traitements pour TM et ITL (<18 ans) ;
- Réaliser l'enquête au lit du malade par téléphone ;
- Organiser le dépistage des sujets-contact les plus à risque selon le degré de contagiosité du cas index : personnes immunodéprimées, jeunes enfants, personnes vivant sous le même toit, etc. ; le dépistage radio devra se faire au plus proche du lieu de vie du sujet-contact (CMS, cabinets de radiologie) ; le cas échéant organiser le dépistage au CLAT ;
- Vaccination BCG pour les enfants <2 ans à l'issue du traitement.
- En cas de sortie d'hospitalisation précoce d'un patient tuberculeux, une orientation en SSR pour les patients les plus contagieux doit se faire via l'ARS, les deux ES habilités à recevoir des patients tuberculeux multirésistants étant Bligny et Taverny

3 : Les centres de vaccination

L'activité des centres de vaccination internationaux est à suspendre, sauf urgence. Les centres devront rester joignables pour pouvoir organiser une prise en charge en urgence, si nécessaire.

L'activité des centres de vaccination gratuits doit également être suspendue, **SAUF dans le cas de vaccination de sujets contacts d'un cas porteur d'une maladie contagieuse pour laquelle une prévention par la vaccination existe et est indiquée** (ex : rougeole, méningite...).

Les centres devront donc rester joignables et réaliser une veille active des effectifs mobilisables pour pouvoir intervenir rapidement, si nécessaire.

Les ressources humaines touchées par ces suspensions d'activités, pourront être redéployées pour d'autres missions dans le cas de la lutte contre le COVID-19 par les structures auxquelles elles sont rattachées (CMS, hôpital) tout en restant mobilisables, si besoin de réaliser des séances de vaccination en urgence.